pollen
artistes en résidence
monflanquin

APPEL À CANDIDATURES

résidence de mi-fév. à mi-mai 2023





PHILOSOPHIE DU PROJET

Pollen accueille des plasticiens de toutes nationalités et leur permet de réaliser un projet spécifique ou de poursuivre une recherche personnelle.

Pollen se définit comme une plate-forme d'échanges et un lieu d'expérimentation propice à l'accomplissement et l'approfondissement d'un travail.
Pollen propose un « terrain d'essai » et un accompagnement susceptibles de nourrir le travail et la démarche des artistes. C'est un programme singulier, qui ne pose pas l'exposition réalisée en fin de séjour comme un objectif, mais comme un outil. C'est une expérience nourrie de contacts avec d'autres artistes, le public, des scolaires, des opérateurs culturels...

CONDITIONS D'ACCUEIL

L’association met à la disposition des artistes un atelier individuel et un logement équipé durant les 3 mois de résidence.
Le versement d’une allocation de résidence et de travail d’un montant global de 3 600 € (trois mille six cent euros) est échelonné durant le séjour.
Chaque artiste peut développer librement plusieurs projets durant le temps de résidence de 3 mois.
Les limites sont fixées par le temps, les moyens et le budget global dont disposent les artistes pour l’ensemble du programme.



POSTULER...

Le programme de résidence est tourné vers des artistes professionnels de tous âges et toutes nationalités, dont le travail s'inscrit dans le champ des arts plastiques et visuels.
Il n'est accessible que sur candidature motivée.
Les dossiers de candidatures doivent être directement présentés et motivés par les artistes eux-mêmes et ne peuvent être délégués (galeries... agents...directeurs artistiques...).

Collectifs :

Bien que le programme de Pollen soit prioritairement tourné vers les candidatures individuelles les collectifs d'artistes ne sont pas écartés.
Un collectif peut donc postuler sachant néanmoins que les moyens et infrastructures mis à sa disposition resteront identiques à ceux proposés pour une candidature individuelle.
Les candidatures collectives sont toujours examinées avec une attention particulière qui vise à trouver la cohérence entre une démarche collective et la pertinence du projet artistique.

Seuls les artistes identifiés et validés par Pollen sont habilités à intervenir dans le cadre du programme de résidence.

Il est possible de présenter plusieurs fois sa candidature, un délai d'un an est néanmoins requis entre deux dépôts de candidatures successives. La répétition d'une candidature n'est ni une garantie de succès, ni un handicap.

Un comité de pré-sélection se réunit deux fois par an.

Chaque réunion du comité de présélection étudie les candidatures à un séjour en atelier-résidence sur une période distante d'un an (le comité de fin d'année «N» étudie les candidatures pour un séjour de mi-septembre à mi-décembre N+1 et celui du printemps «N» étudie les candidatures de mi-février à mi-mai N+1).

Les candidats présélectionnés sont le cas échéant sollicités par la suite pour des entretiens prétextes à la découverte du site et de ses spécificités.

En raison du nombre de candidatures seuls les artistes présélectionnés après les comités de sélection sont éventuellement reçus en entretien.

Seuls deux candidatures sont retenues au terme de chaque processus de selection.

DÉPÔT DES DOSSIERS



Exposition «Le cinéma de Papi" - Camille LAVAUD accueillie en résidence de mi-septembre à mi-décembre 2021

Tout candidat doit présenter un dossier comprenant

- **une lettre de motivation précisant sa démarche et les raisons de sa candidature (motivée le cas échéant par un projet**
- **spécifique) un dossier relatif à son travail incluant CV/BIO**

Pour être retournés à leur expéditeur au terme du comité de sélection, les dossiers papiers doivent impérativement comporter une enveloppe affranchie et correctement libellée à l'adresse de réexpédition.

Dossiers internet prioritairement à adresser à :
contact@pollen-monflanquin.com

Dossiers papiers éventuellement à adresser à :
POLLEN, 25 rue Sainte Marie, 47150 Monflanquin, France
Seuls les dossiers réceptionnés strictement dans les délais sont pris en compte.
DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :
LE 30 AVRIL 2022 À MINUIT

Plus d'informations : 05 53 36 54 37 - mediation@pollen-monflanquin.com